

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre que l'honorable député ait des préoccupations au sujet des grèves dans les ports de Colombie-Britannique. En date d'aujourd'hui, nous avons une crise fort importante avec des conséquences économiques fort importantes et le gouvernement va agir dès qu'il obtiendra la collaboration des différents partis de cette Chambre.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Hier, le Comité de la Convention contre la torture des Nations Unies a rendu un jugement qui stipule que le Canada n'a pas respecté la Convention internationale contre la torture dont il est lui-même signataire et ce, lors de l'audition de M. Khan, ressortissant pakistanais.

Compte tenu que le jugement conclut que cette personne risque d'être soumise à des tortures si le Canada l'expulsait vers son pays d'origine, le gouvernement canadien s'engage-t-il à ne pas procéder à la déportation de M. Khan?

[Traduction]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je suis au courant de la décision du comité des Nations Unies.

Nous avons demandé au comité de reconsidérer sa position du fait que cette personne a également été l'objet, au Canada, d'une condamnation au criminel, en 1993. Il ne s'agit plus seulement de la protection d'un individu, mais de celle de la collectivité et de notre société, argument que le Canada a le droit d'invoquer.

[Français]

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre explique-t-il que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ne semble pas s'être penchée sur les motifs de la requête de M. Khan, tel que l'indique le jugement de ce comité de l'ONU?

[Traduction]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce sont les Nations Unies qui ont dit que le système canadien et la façon dont il traite les demandeurs du statut de réfugié étaient parmi les meilleurs au monde. N'en déplaise aux Nations Unies, je pense qu'en la matière le Canada n'a rien à se reprocher.

Ceci dit, je tiens à souligner qu'en tant que pays, le Canada a le droit de ne pas accepter cette décision comme exécutoire. Nous avons absolument le droit d'appliquer nos lois et de protéger nos concitoyens. Ce sont ces mêmes arguments que nous avons présentés au comité en lui demandant de reconsidérer sa décision, bien qu'elle ne soit pas exécutoire, et de reconnaître le droit absolu de notre pays de protéger ses frontières et ses citoyens.

Questions orales

LES SYNDICATS

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre du Travail. J'ai apprécié sa réponse sur le problème du transport du grain.

J'étais intervenu à la Chambre, le 7 février de l'an dernier, quand nous avons débattu un problème semblable. Le gouvernement a alors adopté une loi de retour au travail. Nous sommes de nouveau saisis de ce genre de problème.

La ministre peut-elle me dire quelles mesures elle entend prendre à long terme pour garantir aux céréaliculteurs canadiens qu'ils ne seront pas aux prises avec ce même problème année après année?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre les préoccupations du député de Provencher étant donné qu'effectivement, il y a des arrêts de travail qui se produisent d'une façon, je dirais, trop fréquente dans les ports de Colombie-Britannique. J'ai l'intention de nommer une commission d'enquête sur les relations de travail qui examinera les différentes structures actuelles des négociations collectives afin d'arriver à une recommandation très précise pour qu'on soit capable d'avoir. . .

[Traduction]

M. Thompson: Une étude? Pas encore une autre.

[Français]

Mme Robillard: Monsieur le Président, je m'excuse, mais je ne peux répondre avec les cris des honorables députés de l'autre côté.

[Traduction]

Le Président: Encore une fois, je prie les députés de bien vouloir écouter les questions et les réponses. C'est une simple question de politesse.

* * *

• (1445)

LA FISCALITÉ

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Monsieur le Président, il semble y avoir de la confusion dans l'affaire de la proposition libérale de taxe sur les transferts électroniques, également connue sous le nom de «taxe Tobin», qui cherche à ralentir les flux de capitaux à travers le monde.

La semaine dernière, à Copenhague, le ministre du Développement des ressources humaines disait que c'était une bonne idée. Il l'a répété à la Chambre lundi. Le ministre des Finances l'a dénoncée et maintenant elle est dédénoncée. . .

M. Young: Dédénoncée?

M. Abbott: . . .oui, dédénoncée par le ministre des Affaires étrangères.

Quelle est la position du gouvernement? Est-ce qu'il appuie la «taxe Tobin», oui ou non?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est important que le député se souvienne que nous faisons une percée importante en mettant à